

CITÉ ET TERRITOIRE CELTIQUE À TRAVERS L'EXEMPLE DU *BELGIUM*

POR

STEPHAN FICHTL

Institut des Antiquités Nationales
Université Marc Bloch, Strasbourg

MOTS-CLEF: *Belgium*, *civitas*, territoires celtiques, migrations celtiques, sanctuaires.

PALABRAS CLAVE: *Belgium civitas*, territorios célticos, migraciones célticas, santuarios.

RÉSUMÉ

L'origine des cités du *Belgium* (Bellovaques, Ambiens et Atrébates) peut être placée à la fin du IV^e s. ou au début du III^e s. av. J.-C. Elle est liée à l'arrivée d'une nouvelle population qui s'installe dans le nord-ouest de la Gaule suite à une migration négociée. Très rapidement le territoire se structure autour de la fondation d'une première série de grands sanctuaires: Gournay-sur-Aronde, Ribemont-sur-Ancre, Mœuvres. Cette organisation du territoire a nécessité plusieurs décennies et ce n'est qu'au début du II^e s. que le territoire commence à se stabiliser. L'organisation s'appuie toujours sur les sanctuaires dont le rôle restera encore prépondérant à La Tène finale, les *oppida* ne venant que se superposer à ces sites.

SUMMARY

El origen de las ciudades de *Belgium* (*Bellovaci*, *Ambiani* y *Atrebates*) se puede situar a fines del s. IV o comienzos del s. III a.C. Se vincula a la llegada de una nueva población que se instala en el Noroeste de la Galia, resultado de una migración negociada. Rápidamente, el territorio se estructura con la fundación de una primera serie de grandes santuarios: Gournay-sur-Aronde, Rubemont-sur-Ancre, Moeuvres. Esta organización del territorio necesitó para realizarse muchas décadas y no es hasta comienzos del s. II cuando comenzó a estabilizarse. La organización se apoya siempre en dichos santuarios cuyo papel seguirá siendo preponderante hasta la época de La Tène final, cuando los *oppida* no harán nada más que superponerse a estos sitios.

La Gaule indépendante était loin de former une contrée uniforme. César nous l'indiquait déjà au début de la Guerre des Gaules et l'archéologie le confirme totalement. Si l'on veut étudier la mise en place des *civitates* celtiques, on ne peut le faire que région par région. Le Nord-Ouest de la Gaule, les actuelles régions françaises de Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Haute-Normandie se prêtent bien à ce type d'étude. Elles ont bénéficié ces dernières années de plusieurs fouilles importantes, tant programmées que liées à des sauvetages. De ce fait, nous connaissons à la fois des nécropoles, des habitats et

des sanctuaires. Ce secteur, par ailleurs, correspond à une entité antique cohérente mentionnée par les textes : le *Belgium*. Cette entité, distincte de la Gaule Belgique; dont elle ne couvre qu'une partie, se caractérise par une grande unité culturelle. Par ailleurs les textes antiques suggèrent l'arrivée d'une nouvelle population, sans doute au cours du III^e s. av. J.-C. Cette région se prête ainsi très favorablement à une recherche sur la structuration homogène d'un territoire gaulois, avant la conquête romaine.

I. LE *BELGIUM*, UNE RÉGION UNIFORME AU NORD-OUEST DE LA GAULE

Je ne reviendrai pas en détail sur l'unité du *Belgium*, mise en évidence à la fois à travers les textes et par l'archéologie (Fichtl 1994). Il n'est pas de mon propos de reprendre ici en détail le dossier des peuples de cette région mais seulement de retracer les principaux aspects. Le *Belgium* recouvre les cités des Bellovaques, des Ambiens des Atrébates, auxquels peuvent être jointes la cité des Viromanduiens et peut-être de manière plus éloignée, les cités des Véliocasses et des Calètes. Pourtant à y regarder de plus près, on s'aperçoit vite qu'à côté de ces noms des peuples principaux existent d'autres noms dont il faudra définir la nature, comme les Castulogues. Le *Belgium* est une des régions importantes pour la compréhension de la mise en place d'un territoire à l'époque celtique.

1. LE *BELGIUM* À TRAVERS LES TEXTES

La notion de *Belgium* provient de la Guerre des Gaules de César. Par sept fois, César puis Hirtius utilisent le terme *Belgium* dans des contextes qui le différencie clairement du terme *Belgae* (Fichtl 1994, 23-24) :

«[...] sur la côte vivent des peuplades qui étaient venues de Belgique (ex **Belgio**) pour piller et faire la guerre; [...]» (César, *BG*, V, 12)

«Il en envoya (les légions) une chez les Morins, sous le commandement du légat C. Fabius; une autre chez les Nerviens avec Q. Cicéron, une troisième chez les Esuvii avec L. Roscius; une quatrième reçut l'ordre de séjourner chez les Rèmes; à la frontière des Trévires avec T. Labiénus; il en plaça trois chez les Belges (in Belgio, manuscrit β) sous les ordres du questeur M. Crassus, des légats L. Munatius Plancus et C. Trébonius. Il envoya une légion, [...], et cinq cohortes chez les Eburons [...]» (César, BG, V, 24).

«[...] Il fait partir en hâte L. Plancus, avec sa légion, de Belgique (ex Belgio) chez les Carnutes, [...]» (César, BG, V, 25).

«[...] il établit quatre légions chez les Belges (in Belgio), [...]» (César, BG, VIII, 46).

«[...] il revint auprès de ses légions en Belgique (in Belgium) et hiverna à Némétocenna.» (César, BG, VIII, 46).

«César en hivernant en Belgique (in Belgio), n'avait d'autre but que de maintenir les cités dans notre alliance, éviter de donner à aucune d'elles espoir ou prétexte de guerre.» (César, BG, VIII, 49).

«[...] C. Trébonius est placé en Belgique (in Belgio) avec quatre légions, C. Fabius est envoyé avec les mêmes effectifs chez les Eduens.» (César, BG, VIII, 54).

C'est la mention au livre V, 24 qui est la plus instructive. César nous décrit ses quartiers d'hiver. Il installe ses légions en Gaule Belgique, trois chez des peuples connus pour appartenir aux peuples belges, les Morins, les Nerviens et les Rèmes et quatre dans le *Belgium* pour lequel il ne donne ici aucune précision supplémentaire. De ce passage, on peut toutefois tirer deux conclusions. D'une part, la notion de *Belgium* se distingue bien de celle de *Belgae* puisque tous les peuples belges n'appartiennent pas au *Belgium*. Enfin l'entité *Belgium* possède une unité bien réelle au point que César ne juge pas nécessaire de la détailler plus avant dans ce passage. Cette unité se retrouve dans la composition des coalitions qui font face à César, notamment celle qui se crée sur l'Aisne en 57 av. J.-C. et celle autour des Bellovaques en 51 av. J.-C. (Fichtl 1994, 142-145).

Quelles sont les *civitates* qui composent ce *Belgium*? Nous pouvons tout d'abord citer celle des Atrébates où se trouve Antoine en 51 av. J.-C. (César, BG, VIII, 46) et à l'intérieur de laquelle se trouve le site de *Nemetocenna* identifié traditionnellement à *Nemetacum*, la ville actuelle d'Arras. Il faut nommer aussi les Bellovaques où est stationné C. Crassus en 54 av. J.-C. et enfin les Ambiens où se trouve le site de *Samarobriva* (César, BG, V, 26-27). Ce *Belgium* est donc composé d'au moins trois *civitates* : les Bellovaques, les Ambiens et les Atrébates.

2. L'ARRIVÉE DE BELGES: UNE «MIGRATION NÉGOCIÉE»?

Grâce aux sources antiques, nous connaissons pour ce *Belgium*, défini plus haut, l'arrivée d'une

nouvelle population. César nous apprend que les Belges ne correspondent pas aux populations autochtones mais qu'ils sont bien des migrants arrivés «jadis» (*antiquitus*) de l'autre côté du Rhin. (César, BG, II, 4, 1-2). Que faut-il entendre par «jadis». César nous révèle qu'un de leurs principaux faits d'armes est d'avoir arrêté les Cimbres et les Teutons, sans doute en 103 av. J.-C., date à laquelle ceux-ci se trouvaient chez les Vélocasses, voisins directs du *Belgium*. L'historiographie a longuement discuté la question de l'origine des peuples belges (voir en dernier: Brunaux 1996, pp. 210-213). La présence de Belges dans les expéditions de Macédoine et de Grèce est régulièrement avancée. Un des chefs d'expédition porte le nom de *Belgios*. A. Thierry les a assimilés aux Galates qui, de retour de Delphes, se seraient installés d'une part dans le sud de la Gaule, formant la cité des Volques Tectosages, et d'autre part dans le nord où ils sont appelés Belges, leur arrivée se situant ainsi après 275 av. J.-C. C. Jullian, pour sa part, suit d'autres sources : en s'appuyant sur Pythéas et Timée, il propose une installation dans la première moitié du IIIe s. Les sources utilisées à l'appui de ces hypothèses ne sont pas les mêmes, mais elles suggèrent cependant dans les deux cas une arrivée des Belges avant le milieu du IIIe s.

Mais comment s'est faite leur arrivée? Jean-Louis Brunaux propose de suivre une lente avancée des Belges par vagues successives, passant par la vallée de la Seine pour coloniser peu à peu le nord du Bassin Parisien puis le Plateau Picard (Brunaux 1996, p. 215-216; 2000, p. 104). Il suit cette avancée en se basant sur l'apparition du rite de l'incinération. Pourtant il paraît plus vraisemblable d'envisager l'arrivée d'une population d'un seul tenant, s'installant dans le futur *Belgium*, sans avoir laissé de traces archéologiques de son passage.

Pour analyser cette migration il paraît intéressant d'élargir la perspective à ce que nous savons, de manière plus générale, sur les différentes migrations celtiques. À la lumière des textes anciens, une forme de déplacement intervient fréquemment : la «migration négociée». Définie par R. Dion en 1977, elle correspond à un type de déplacement bien attesté au Ier s. av. J.-C. Dion s'appuie sur deux événements connus par la Guerre des Gaules: la migration des Helvètes en 58 av. J.-C. et la migration des Usipètes et des Tencères en 55 av. J.-C. Mais ce type de migration remonte au moins déjà au début du second siècle av. J.-C. avec l'arrivée de Celtes en Vénétie en 186 ou la tentative d'installation de Gaulois transalpins en Italie en 179. Peut-on trouver des traces encore plus anciennes de ce type de déplacement? Chr. Peyre suggère celui des Gésates en 225 (Peyre 1979, p. 40) et

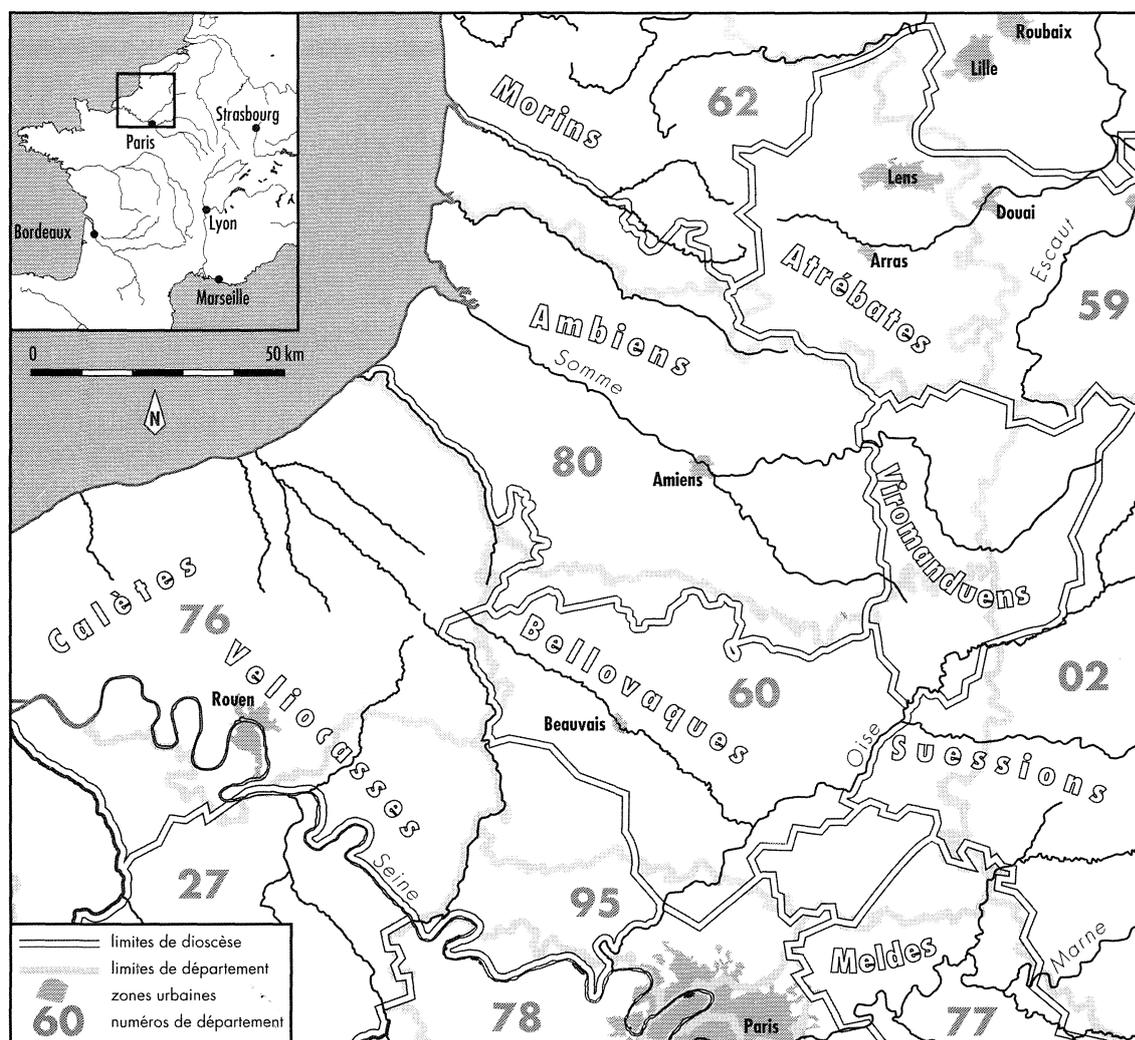


Fig. 1. Carte du Belgium avec noms de peuples antiques et indications modernes.

même le récit livien de l'arrivée des Celtes en Italie (Liv. V, 33-35) invite à la même analyse. Mais les textes restent trop partiels pour que l'on puisse savoir si ce type de migration est le plus fréquent ou si les exemples fournis par la littérature correspondent à des cas exceptionnels. Il paraît intéressant cependant de reprendre cette question à propos de l'arrivée des Belges dans la région qui portera le nom de *Belgium* sous César, et de voir si cette installation s'inscrit dans le cadre d'une migration négociée.

Migrations des Helvètes (58 av. J.-C.)

La migration des Helvètes constituant aucun doute l'épisode le mieux documenté des migrations

celtiques. À travers le texte de César ressortent trois éléments importants: la destination de la migration est parfaitement connue à l'avance et des accords ont été passés pour permettre l'installation sans encombre, mais le trajet lui aussi a été dûment préparé et les passages à travers d'autres territoires ont été négociés. Enfin l'ensemble de la migration est un déplacement mûrement réfléchi, préparé de longue date et de manière extrêmement minutieuse.

La destination de la migration est le territoire des Santons. Cette destination est loin d'avoir été gardée secrète. César lui-même en fait un argument pour son intervention (César BG, I, 10, 1-2): les Santons sont limitrophes de la région de Toulouse, partie occidentale de la province de Narbonnaise, et l'installation des «belliqueux» Helvètes est un danger

pour la Province romaine. Le choix du territoire santonn ne peut pas être mis sur le compte du hasard, ni sur celui d'un désir d'expansion territorial aux dépens d'un voisin direct, mais doit être compris comme le fruit d'un accord passé entre Helvètes et Santons. Pourquoi les Santons accueillent-ils les Helvètes? Avaient-ils besoin de se renforcer? En tout cas ils devaient en tirer certains avantages que César ne mentionne pas explicitement. Le renforcement d'une cité par l'arrivée d'une nouvelle population n'est pas un procédé unique en Gaule. On peut mentionner également l'exemple des Boïens, dont les Eduens demandent l'installation sur une partie de leur territoire (César BG, I, 28, 5).

De la même manière, le parcours est lui aussi connu à l'avance et le passage des différents territoires traversés fait l'objet de négociations. À partir du plateau Suisse, deux voies s'offrent aux Helvètes, l'une difficile, passant par le territoire séquane, et une autre plus praticable, traversant le territoire allobroge, rattaché à la Province romaine. C'est cette seconde voie qui est privilégiée. On peut penser que des tractations ont commencé, depuis quelque temps déjà, entre Helvètes et Allobroges. César mentionne en effet l'espoir des Helvètes d'obtenir l'autorisation des Allobroges:

«Les Helvètes pensaient qu'ils obtiendraient des Allobroges le libre passage, parce que ce peuple ne leur paraissait pas encore bien disposé à l'égard de Rome; en cas de refus, ils les contraindraient par la force». (César BG, I, 6, 3).

Cet espoir repose sans aucun doute sur des contacts entre les deux cités ou du moins des Helvètes avec une frange antiromaine des Allobroges, qui s'étaient encore révoltés contre Rome trois ans auparavant. César vient interrompre ces négociations, et les Helvètes le considèrent rapidement comme leur nouvel interlocuteur:

«Quand ils savent son arrivée, les Helvètes lui envoient une ambassade composée des plus grands personnages de l'Etat, et qui avait à sa tête Namméios et Verueloétios; ils devaient lui tenir ce langage: l'intention des Helvètes est de passer, sans causer aucun dommage, à travers la province, parce qu'ils n'ont pas d'autre chemin; ils lui demandent de vouloir bien autoriser ce passage.» (César BG, I, 7, 3).

Nous sommes bien là en face de négociations pacifiques. Les Helvètes veulent seulement traverser le territoire sans causer de dommage. César ne se serait pas privé de le signaler si l'ambassade avait émis une quelconque menace ou affiché une volonté belliqueuse. Les Helvètes privilégient donc clairement un passage pacifique à travers les terres allobroges. Après le refus de César, et une timide

tentative de passer outre, ils se retournent vers l'autre possibilité, un passage par le territoire séquane. Celui-ci aussi est négocié. C'est l'Éduen Dumnorix, acquis à leur cause, qui est sollicité pour servir d'intermédiaire:

«Ne pouvant le persuader [peuple Séquane] à eux seuls, ils envoient une ambassade à l'Éduen Dumnorix, afin que par son intercession il leur obtienne le passage.» (César BG, I, 9, 2).

Dumnorix négocie sans doute également le passage en pays éduen, mais là encore, tout comme pour les Allobroges, la cité est partagée en deux clans. Si une partie des Eduens semble favorable au passage des Helvètes, ou du moins soutient Dumnorix, une partie importante se range du côté de César. Cette lutte, à l'intérieur de l'oligarchie éduenne, ressort très bien dans les difficultés de ravitaillement auxquelles César doit faire face (César BG, I, 16-18), et dans le rôle joué par la cavalerie éduenne, commandée justement par Dumnorix, lors des premiers heurts avec les Helvètes (César BG, I, 18, 10).

Ces événements montrent bien que la négociation du passage est largement privilégiée par rapport à un passage en force.

Un troisième point est la qualité de la préparation. Rien n'a été laissé au hasard. César nous apprend que les préparatifs ont pris trois ans (César BG, I, 3, 1-2). Il s'agissait, outre les négociations déjà évoquées, de préparer le voyage sur le plan matériel: achat de bêtes de somme, de chariots et rassemblement des récoltes. Pendant cette période a certainement eu lieu un recensement général de la population (César BG, I, 29). La durée du trajet elle-même avait été estimée à trois mois (César BG, I, 5, 3).

L'installation des Gaulois en Italie du Nord, dans la région de la future Aquilée (186 av. J.-C.)

L'installation des Gaulois en Italie du Nord, dans la région de la future Aquilée, en 186 av. J.-C., est instructive sur les déplacements celtiques du II^e s. av. J.-C. Cette installation nous est connue par deux passages de Tive-Live au livre XXXIX, chapitres 22 et 54:

«La même année, des Gaulois transalpins, passés en Vénétie, occupèrent sans pillage ni combat un emplacement peu éloigné de l'endroit où est maintenant Aquilée, pour y fonder une place forte. Les ambassadeurs romains envoyés au-delà des Alpes pour traiter cette affaire se virent répondre que ces gens étaient partis sans l'aveu de leur nation et qu'on ne savait pas ce qu'ils faisaient en Italie.» (Liv. XXXIX, 22, 6-7).

Le premier point à retenir est que le texte insiste sur l'aspect pacifique de cette installation. C'est dans ce sens que va également le second passage qui traite de l'événement, avec l'ambassade des Gaulois concernés à Rome:

«Introduits au Sénat par le préteur Caius Valérius, ils expliquèrent que, la population étant trop nombreuse en Gaule, poussés par la pénurie de terres et la pauvreté à chercher un lieu où s'établir, ils avaient franchi les Alpes et s'étaient installés, sans porter préjudice à personne, là où ils avaient trouvé des terres désertes et non cultivées; ils avaient même entrepris de construire une place forte [oppidum], ce qui indiquait qu'ils n'avaient l'intention de porter atteinte à aucun territoire, à aucune cité. Récemment, Marcus Claudius les avait fait prévenir qu'il leur ferait la guerre s'ils ne se rendaient pas; eux, préférant aux hasards de la guerre l'assurance d'une paix, même peu glorieuse, s'en étaient remis plus à la protection qu'au pouvoir du peuple romain.» (Liv. XXXIX, 54, 5-7).

L'installation ne devait donc se faire aux dépens de personne. Les terres d'accueil étaient vides ou faiblement peuplées. Pour la région d'Aquilée, Anne-Marie Adam (Adam 1989) a mis en évidence une zone de peuplement plutôt lâche dont les Celtes devaient avoir eu connaissance. On rejoint un des éléments importants de la «migration négociée», le choix du point de chute, connu avant le départ de la migration. Leur arrivée s'est-elle faite sans négociations? Il est difficile de le croire au vu de l'aspect pacifique de leur installation, sur laquelle Tite-Live revient par deux fois. Des accords ont certainement été passés localement, sans doute avec des Vénètes, accord qui se serait fait sans l'aval de Rome dont les Vénètes étaient les alliés depuis le IIIe s. L'intervention romaine, qui débouchera sur la fondation de la colonie d'Aquilée, ne s'est faite que trois années après l'arrivée gauloise. Si des accords n'avaient pas été passés auparavant, Rome aurait sans doute réagi plus vite. Cette réaction romaine vient-elle à la suite d'une demande directe des Vénètes (qui se sentent tout de même menacés par la présence gauloise), ou est-elle liée à la volonté romaine, de plus en plus affirmée, de contrôler une région stratégique pour toutes les communications avec l'est de l'Europe? Il est difficile de le dire, mais elle explique le mécontentement des Gaulois, trahis dans leurs accords et qui viennent donc de bonne foi se plaindre auprès du Sénat romain.

Expulsion des Gaulois transalpins (179)

Un autre passage nous indique quelques années plus tard encore, l'importance de la négociation dans les mouvements de populations:

«Trente mille Gaulois passèrent les Alpes et arrivèrent en Italie sans commettre le moindre dégât; ils demandaient aux consuls et au sénat un territoire où ils puissent vivre en paix sous l'autorité de Rome. Le sénat leur ordonna de quitter l'Italie et chargea le consul Quintus Fulvius de l'enquête: qu'il prenne des sanctions contre ceux qui les avaient incités et encouragés à franchir les Alpes.» (Liv. XL, 53, 5-6).

Le déplacement de ces Gaulois se fait «sans le moindre dégât». Il faut tirer la conclusion que leur déplacement a été, là aussi, mûrement préparé et négocié. Arrivés en Italie, ils ne s'installent pas non plus n'importe où, mais sollicitent l'obtention d'un territoire. Une fois encore nous sommes en face d'une tentative de négociation, qui dans ce cas n'a pas abouti mais qui révèle cependant le fonctionnement des installations gauloises. À l'inverse des cas précédents cependant, le territoire final d'installation n'était ici pas prédéfini.

Les Gésates en renforcement des Insubres (222/221)

Pour le IIIe s. une autre série d'événements peut être considérée comme une migration négociée: l'arrivée de Gésates pour renforcer les rangs gaulois en Italie. Ch. Peyre attire l'attention sur ce mécanisme (Peyre 1979, 40). Les Gésates sont appelés une première fois par les Insubres et les Boiens en 225, peu avant la bataille de Télamon (Polybe II, 22). Polybe traite cet épisode comme une simple tractation en vue d'engager des mercenaires. Ils sont appelés à la rescousse une seconde fois en 222/221 (Polybe II, 34, 2). Cette fois nous avons des données chiffrées: trente mille hommes. Nous ne sommes plus dans le cadre d'une guerre de conquête mais au contraire dans une guerre de défense territoriale. Ces Gésates ne forment plus une simple troupe de mercenaires, mais plus vraisemblablement des tribus qui s'installent sur un territoire que leur accordent les Insubres. Leur installation permettait ainsi aux Insubres de renforcer leur assise territoriale et de se présenter plus forts face à l'expansion romaine. La présence des Gésates installés dans le nord de l'Italie est par ailleurs attestée par Strabon (V, 1, 6 et 10). Ce texte pourtant ne permet pas de corroborer Polybe. Les Gésates, mentionnés par le géographe grec entre le Pô et les Apennins, sont-ils installés dans cette région depuis le IVe s. après la prise de Rome, et donc liés aux Sénons, ou peuvent-ils correspondre à de nouveaux arrivants dans le dernier quart du IIIe s. av. J.-C. ? Le texte de Strabon qui mentionne leur territoire ne permet pas de préciser ce point. L'énumération Boiens, Ligures, Sénons et Gésates ne correspond en tout cas à aucun ordre géographique.

Les Gaulois et l'histoire de Clusium

La tradition livienne concernant l'arrivée des Gaulois mentionne également un épisode qui peut s'apparenter à la migration négociée. L'épisode se passe en Étrurie où Arruns de Clusium fait appel aux Gaulois pour régler un conflit de famille. Ce passage correspond à une des explications de Tite-Live sur l'installation des Gaulois en Italie:

«Il [Arruns de Clusium] *servit de guide aux Gaulois dans la traversée des Alpes et les engagea à attaquer Clusium.*» (Tite-Live V, 33).

À travers ce passage, plus légendaire qu'historique, on perçoit cependant clairement le mécanisme d'une arrivée négociée. Les Gaulois sont invités à prendre la ville. Arruns a négocié leur passage à travers les Alpes et en retour de leur aide un territoire leur avait été sans doute promis.

L'arrivée des Belges dans le Belgium

Ces quelques exemples montrent l'importance des négociations tant lors du déplacement, où les droits de passage sont discutés, que pour la terre d'accueil qui n'est jamais choisie au hasard. De même il apparaît aussi que les Celtes choisissent pour s'installer des zones vides ou de faible peuplement.

Que nous apprennent les textes sur l'arrivée des Belges ? En fait ils restent relativement discrets sur cet événement. Comme mentionné plus haut, nous n'avons qu'une information directe de César :

«... la plupart des Belges étaient d'origine germanique; ils avaient, jadis, passé le Rhin, et s'étant arrêtés dans cette région à cause de sa fertilité, ils en avaient chassé les Gaulois qui l'occupaient; ...» (César BG, II, 4, 1).

Ce passage s'applique en particulier aux Belges du *Belgium*, car les populations installées en Champagne et dans la vallée de l'Aisne semblent s'appuyer sur un substrat beaucoup plus ancien remontant au moins au début de La Tène ancienne. Leur arrivée n'est pas présentée ici de manière particulièrement pacifique. Mais correspond-elle à la vérité ou faut-il y voir, comme le suggère J.-L. Brunaux (Brunaux 1996, p. 216), un *leitmotiv* sur les Belges, toujours belliqueux et fiers de leur puissance militaire? Du point de vue de l'archéologie, il apparaît, malgré de nombreux travaux de sauvetage de grande envergure, que la Picardie occidentale n'a été que faiblement occupée à La Tène ancienne.

Regardons maintenant cet épisode à travers les caractéristiques des «migrations négociées». Les

Belges se sont installés dans le *Belgium* (si on garde cette restriction du texte), à cause de sa fertilité. Ce type d'information tend plutôt dans le sens d'une contrée choisie à l'avance et non pas au hasard d'errances. Les Belges savaient parfaitement où ils se rendaient, un territoire agricole prometteur, et une région faiblement peuplée. Je ne pense pas qu'il faille suivre J.-L. Brunaux (Brunaux 1996, p. 216-217) dans sa description des Belges, comme étant uniquement une troupe de militaires. Leur groupe doit être plus proche de celui décrit pour les Helvètes, c'est-à-dire composé d'hommes de femmes, d'enfants et de vieillards (César BG, I, 29, 2), parmi lesquels se trouvait sans nul doute représenté l'ensemble des classes sociales, depuis les aristocrates et les guerriers, jusqu'aux artisans et aux paysans.

Pour ce qui du déplacement lui-même, il faut s'arrêter sur les liens privilégiés entre Bellovaques et Eduens :

«...Les Bellovaques, [...], ont été de tout temps les alliés et les amis des Héduens; ...» (César BG, II, 14, 2).

Bien que les Bellovaques soient installés loin du territoire éduen, des liens extrêmement forts existent *omni tempore*. À quand doit-on faire remonter ces accords à la fois diplomatiques et militaires. Il est tentant de les faire remonter à l'arrivée des Belges, justement, qui, venant de l'est, avaient deux passages possibles pour franchir le Rhin puis les Vosges, l'un par le Col de Saverne, passage qui débouche sur le territoire des Rèmes et des Suessions, l'autre par la Trouée de Belfort et passant par les territoires attribués aux Lingons et aux Sénon, c'est-à-dire directement au nord du territoire éduen, tel qu'il est connu pour le premier siècle av. J.-C., et donc certainement dans la sphère d'influence éduenne. Quelle était la géographie politique de la Gaule au IIIe s. av. J.-C., nous ne le savons pas précisément, mais les Éduens devaient déjà avoir une influence dans cette partie de la Gaule. Les accords passés avec les Éduens concernent-ils l'installation des Bellovaques dans l'actuel département de l'Oise, ou ne sont-ils liés qu'à la migration elle-même, c'est-à-dire en l'occurrence à la traversée d'une bonne partie de la Gaule. C'est cette seconde hypothèse que je privilégierai. Nous sommes dans tous les cas en face d'une migration dont le déplacement à travers la Gaule ou une partie de la Gaule a sans doute été négocié.

Pour le territoire d'accueil, c'est peut-être plutôt du côté des Rèmes et des Suessions qu'il faut regarder. César nous donne une indication de géographie historique sur les Suessions :

«Ils avaient eu pour roi, de notre temps encore, *Diviciacos*, le plus puissant chef de la Gaule entière, qui,

outre une grande partie de ces régions, avait aussi dominé la Bretagne; ...» (César BG, II, 4, 7).

Le personnage de Diviaciacos, différent de son homonyme Éduen, dominait un empire, dont nous ne savons pas grand-chose. La période de son règne pose déjà problème : la formule utilisée par César, *nostra etiam memoria*, indique plutôt une période proche et s'oppose en cela à une autre formule utilisée dans le même chapitre, *patrum nostrorum memoria*, et qui elle fait référence à la fin du IIe s. av. J.-C. Cependant aucun lien de filiation ou de succession directe n'est indiqué entre ce Diviaciacos et Galba le roi contemporain de César. Si un lien direct existait, il aurait sans doute été mentionné. Un mot pourtant est sans doute important, c'est l'adverbe *etiam* (encore), qui indique clairement que l'empire de Diviaciacos est plus ancien que ce roi lui-même. On ne peut donc pas suivre si rapidement J.-L. Brunaux qui veut placer le règne de Diviaciacos à La Tène ancienne, c'est-à-dire vers les Ve s. et IVe s. av. J.-C., mais on peut retenir la relative ancienneté de cet «empire suession». Le dater par les textes n'en reste pas moins pure conjecture.

Quoi qu'il en soit, le *Belgium* entre dans l'aire d'influence des Suessions. Si elle remonte au IVe siècle, on peut sans doute imaginer que l'installation des Bellovaques, des Ambiens et des Atrébates, pour reprendre les trois principaux peuples du *Belgium*, s'est fait avec l'accord des Suessions, et des Rèmes. Ces derniers très liés aux Suessions (César BG, II, 3, 5), leur étaient sans doute soumis à cette époque. Il devait y avoir sans doute des accords liés au passage dans ou à proximité immédiate de leur territoire. L'installation des Belges du *Belgium* a peut-être même été souhaitée par les Suessions, pour renforcer leur présence territoriale dans le nord-est de la Gaule. Rappelons que les Suessions et les Rèmes sont eux-mêmes des Belges. L'installation de Bellovaques, Ambiens et Atrébates a ainsi entraîné un lien de clientélisme avec les Suessions, et cela pourrait expliquer que les puissants Bellovaques notamment, se soient trouvés inclus dans l'«empire Suession». Lors de la Guerre des Gaules, cet «empire» avait déjà éclaté. Depuis combien de temps? On ne le sait pas. Les Cimbres et les Teutons pourraient en avoir été une cause, bien que leur défaite dans cette région indique au contraire l'existence d'une coalition solide à la fin du IIe s. Quoi qu'il en soit, le souvenir de cette puissance est resté dans les mémoires des Belges.

Il est vrai que l'hypothèse d'installation des Belges, dans le *Belgium*, ne repose que sur des éléments ténus, mais il semble cependant que l'on puisse dire de manière assez certaine qu'elle ne s'est pas faite au hasard. Ce n'est pas une troupe désordonnée qui a

avancé vers l'ouest au fur et à mesure des victoires militaires, mais le mouvement a été clairement préparé et négocié.

II. LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Cette arrivée de nouvelles populations, même si on peut penser que la population locale a sans doute été assimilée plutôt que repoussée, a profondément remanié l'occupation du territoire. Une nouvelle structuration territoriale se met en place. A quelle vitesse la région accède-t-elle à un certain équilibre? La question n'est pas aisée à résoudre. Un type de site pourtant a dû jouer un rôle fondamental, le sanctuaire, dont les premiers apparaissent à cette période. Le sanctuaire est, dès le départ, un élément de stabilité. Dans une population avant tout rurale, il avait sans doute le rôle de lieu de ralliement pour une large région.

Le nord-ouest de la Gaule est certainement la région pour laquelle nous avons le plus d'informations sur les sanctuaires. Cette structuration s'est sans doute mise en place en plusieurs étapes. On peut définir trois périodes de fondation: La Tène C1 (260-250 à 190-170 av. J.-C.), La Tène C2 (190-170 à 140-130 av. J.-C.) et La Tène D 2 (70 - 25 av. J.-C.). Pour la période de La Tène C1 nous connaissons quatre sanctuaires, Gournay-sur-Aronde (Oise), Montmartin (Oise), Ribemont-sur-Ancre (Somme) et Mœuvres (Nord). À La Tène C2, le nombre de sanctuaires connus augmente considérablement. Cette augmentation doit sans doute être interprétée comme une stabilisation du territoire. On peut ainsi émettre l'hypothèse d'une organisation territoriale qui se serait mise en place en un peu plus d'un demi-siècle, dans la seconde moitié du IIIe s. av. J.-C.

1. LE RÔLE DES SANCTUAIRES À LA TÈNE C1

Pour la période la plus ancienne, présentons rapidement les quatre sanctuaires. On peut admettre, à la suite de nombreuses fouilles de sanctuaires dans la région, que cette image d'un faible nombre de sites pour cette époque n'est pas due aux aléas des découvertes mais correspond bien à une réalité archéologique.

Gournay-sur-Aronde

Le sanctuaire de Gournay-sur-Aronde est sans doute le meilleur exemple qui illustre cette situation

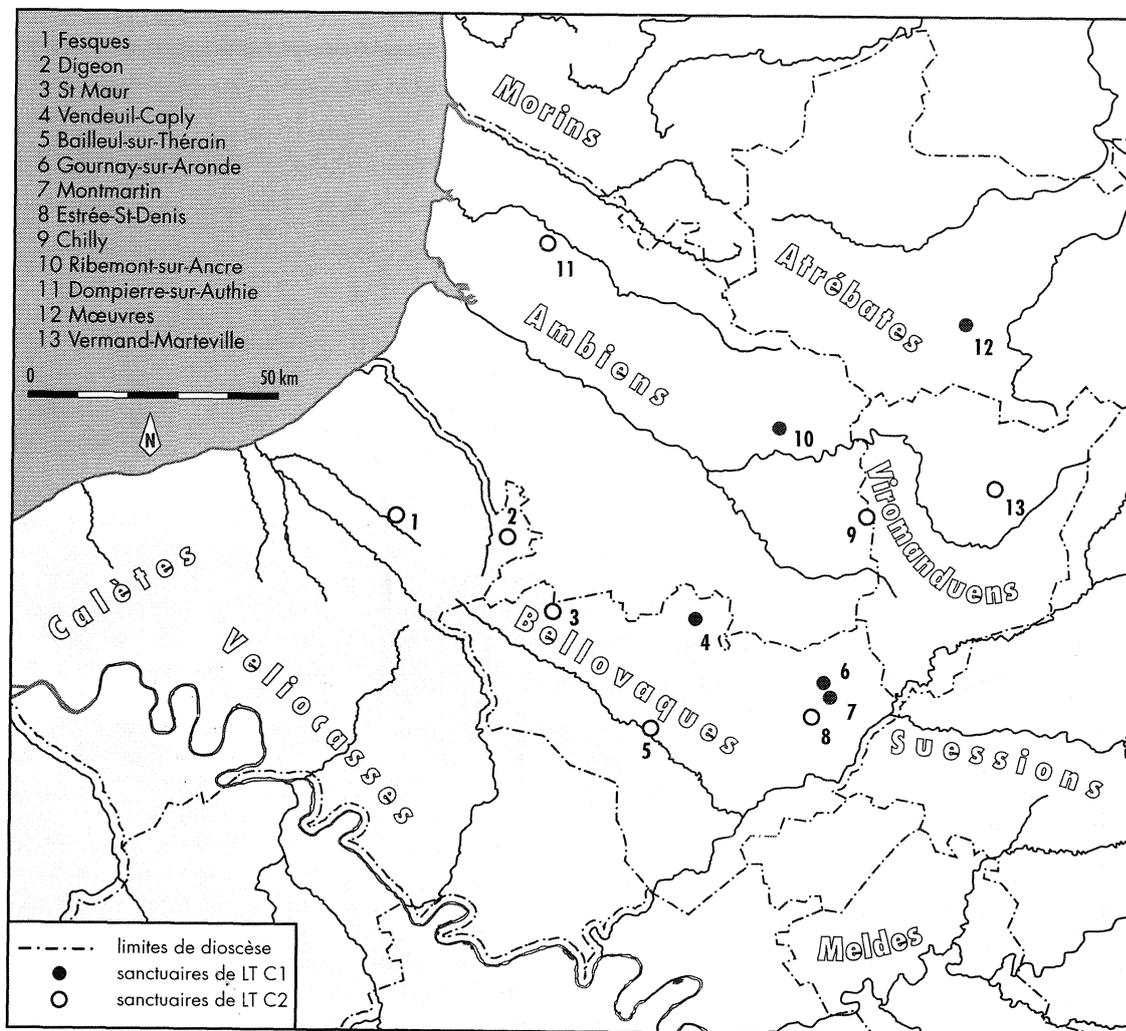


Fig. 2. Carte de répartition des sites de La Tène C.

(Brunaux, Méniel et Poplin 1985; Brunaux et Rapin 1988). Il a été fouillé presque intégralement, du moins en ce qui concerne sa partie interne. Il est composé d'un enclos quadrangulaire (44 m 50 × 37 m) formé d'un système de fossé et palissade, à l'intérieur duquel se trouve un temple qui recouvre une fosse centrale, assimilable à un autel creux. Ces aménagements se retrouvent, avec des variations minimales, pendant toute la période celtique du sanctuaire. Les rites reconnus sont de trois types : sacrifices d'animaux, dont en particulier celui d'une cinquantaine de bœufs, exposition de plus de 2000 armes et de corps humains, dont une soixantaine d'os ont été retrouvés. Nous connaissons relativement bien sa chronologie : il a été fondé au tout début de La Tène C1, c'est-à-dire dans la première moitié du IIIe s. av. J.-C. et a fonctionné jusqu'à

l'époque augustéenne, avec une période de fermeture dans la première moitié du Ier s. av. J.-C. Après une disparition de trois siècles, un *fanum* est installé au même endroit au IVe s. ap. Il correspond donc à un élément de stabilité dans le territoire. Il est intéressant de l'étudier à travers cet éclairage.

Montmartin

Le sanctuaire de Montmartin est d'un autre type (Brunaux et Méniel 1997). Contrairement à Gournay-sur-Aronde, pour lequel on ne connaît actuellement pas d'habitat associé pour les phases de La Tène moyenne, à Montmartin le sanctuaire s'intègre dans un habitat plus important d'une douzaine d'hectares. Dans l'angle septentrional d'un enclos

trapézoïdal de 3 ha se trouve un temple couvrant une fosse centrale. Cet aménagement semble être une réduction de celui du sanctuaire de Gournay. Le large fossé qui délimite cet enclos a rapidement été remplacé par un mur sur poteaux, en torchis, au pied duquel ont été retrouvés des restes humains (une centaine de fragments) et des armes pliées. On peut en déduire que plusieurs masques humains «décoraient» la palissade qui délimitait l'enclos cultuel. Ce site est interprété par J.-L. Brunaux comme une résidence aristocratique. Ce sanctuaire, à forte connotation guerrière, était utilisé clairement par une communauté plus restreinte que celle de Gournay. L'ensemble habitat/sanctuaire remonte au début de La Tène C1.

Ribemont-sur-Ancre

Ribemont-sur-Ancre est le troisième sanctuaire datable de cette période (Brunaux 1999a, 1999b). Les armes les plus anciennes découvertes sans contexte précis actuellement remonte au début de La Tène C1 (Lejars 1999). À la fin de cette période est érigé sur le site un important trophée composé 88 individus masculins, sans tête, mais en armes, installé aux abords d'un fossé quadrangulaire de 50 m de côté, 5 m de large et 3,50 à 4 m de profondeur, et appelé par les fouilleurs «charnier». Il s'agit là sans conteste de guerriers morts au combat. À l'intérieur de l'enclos formé par ce fossé se retrouvent plusieurs structures construites, formées d'os longs humains et de quelques os de chevaux connues sous le nom d'«ossuaires». Il n'est pas établi actuellement si les deux types d'expositions correspondent à deux rites distincts (hypothèse proposée par J.-L. Brunaux) ou s'ils correspondent à deux phases chronologiques d'un même rituel (hypothèse suggérée par H. Duda; Brunaux, Duda et Fercoq du Leslay 1997). Ce trophée semble bien avoir été érigé à la suite d'une ou plusieurs batailles, les ennemis vaincus étant exposés dans le sanctuaire avec selon cette disposition dénommée «charnier».

Cette bataille, pour J.-L. Brunaux, correspond à la victoire des Belges, arrivant sur le plateau picard, remporté sur les populations locales, les armoricains en l'occurrence, dont une quinzaine monnaies en or ont été retrouvées dans le «charnier» de Ribemont (Brunaux 2000 p. 103-105). Cet événement est datable par l'archéologie de la seconde moitié de La Tène C1 (La Tène C1b), c'est-à-dire à la fin du IIIe s. av. J.-C. J.-L. Brunaux propose même de mettre en relation la fondation de Ribemont avec la victoire ayant permis d'ériger ce trophée. Cependant, au

vu de la présence d'une quantité non négligeable d'armes plus anciennes (38 pièces d'armement) qui ne peuvent pas être mises en relation avec ce trophée, il faut plutôt penser que les dépôts ont été placés dans un lieu déjà existant, et sans doute déjà sacralisé. Le trophée ne correspond donc pas à la première implantation du site, auquel on ne peut plus refuser l'appellation de sanctuaire.

Mœuvres

Le site de Mœuvres dans le département du Nord, a fait l'objet d'une fouille ancienne du début du XXe s. (Salomon 1913). L'interprétation proposée par le fouilleur, A. Salomon est celle d'un charnier gaulois, mais la description permet d'y voir un sanctuaire proche de celui de Ribemont-sur-Ancre. Il s'agit d'un empilement d'os humains appartenant à plus de 200 individus, dont il manque les têtes, déposés dans un espace creux de 35 m de long pour 2 m de large et une profondeur de 0,75 à 1m. Cette structure s'apparente clairement à un fossé qui pourrait correspondre à l'un des côtés d'un enclos. Aux ossements étaient associés des armes, du matériel de harnachement et de parure. Le matériel dessiné dans la petite publication date le site de La Tène C, une fibule (nr. 19) suggère même une occupation probable dès La Tène C1, ce qui n'est pas contredit par les perles à décor oculé spiralé qui apparaissent à la transition La Tène B2/C1. Sans que l'on possède autant d'éléments que pour les sites mentionnés plus haut, le site de Mœuvres peut être considéré lui aussi comme un sanctuaire, lié à l'arrivée de Belges, en l'occurrence des Atrébates.

* * *

Il faut constater que ces quatre sanctuaires ne relèvent sans doute pas du même type. À Gournay sur Aronde des armes, de manière régulière entre en quantité dans le sanctuaire. Le sacrifice des bovidés témoigne lui aussi d'une grande régularité. Il faut sans doute voir dans ce site un sanctuaire lié à un groupe important, peut-être à un *pagus*. À l'inverse Montmartin est beaucoup plus modeste, tant par la taille des structures que par la quantité d'armes déposée. Il correspond plutôt à un groupe humain plus modeste. Pour Montmartin, nous sommes sans doute plus devant un sanctuaire lié à un village

L'installation d'une nouvelle population dans le *Belgium*, ne s'est donc pas faite sans heurts, et elle a mis plusieurs décennies à être effective. Les trois sanctuaires de Gournay-sur-Aronde, de Ribemont-

sur-Ancre et de Mœuvres doivent être vus comme une première étape de l'occupation du territoire. Il est intéressant de constater que la mise en place d'un sanctuaire correspond à l'un des premiers actes qu'ont effectués les nouveaux arrivants. Ces sanctuaires entrent par là même dans un processus rituel de fondation du futur territoire. Cela n'est pas sans rappeler le rôle qu'ont joué les sanctuaires dans la fondation des *oppida*. Le site de Manching, en Bavière, est lui aussi un cas intéressant qui mérite d'être comparé au cas précédent (Fichtl, Metzler et Sievers 2000). La première phase du temple A est approximativement contemporaine de Gournay et de Ribemont. Le rôle que ce sanctuaire a pu jouer pour le territoire n'est pas connu, mais il correspond sans équivoque possible à la première phase de l'habitat ouvert de Manching. Il entre donc bien là aussi dans le cas d'un rite de fondation. La mise en place de grands habitats ou de territoire s'accompagnait vraisemblablement d'un rituel complexe dont les sanctuaires sont les parties repérables par l'archéologie.

Pour ce qui est de leur répartition spatiale, on s'aperçoit qu'aucun des sites les plus anciens ne se trouve dans la zone littorale. Si ce fait n'est pas démenti par de nouvelles découvertes, on peut imaginer que les premiers territoires où se sont installés les Belges n'avaient pas de façade maritime, et ce n'est que dans un deuxième temps, cela peut-être de manière plus belliqueuse, que de nouveaux territoires ont été acquis. Cela expliquerait pourquoi à Ribemont-sur-Ancre nous avons un trophée plus récent que le début du site. Ce trophée ne commémore pas l'arrivée des Ambiens dans le *Belgium*, mais une expansion territoriale qui serait intervenue à un moment où les Belges étaient déjà installés dans cette région.

2. LA MULTIPLICATION DES SANCTUAIRES À LA TÈNE C2

Pour La Tène C2, nous connaissons une dizaine de sanctuaires : Saint-Maur, Bailleuil-sur-Thérain, Vendeuil-Caply, Morvillers-Saint-Saturnin, Estrée-Saint-Denis, Dompierre-sur-Authie, Chilly, Fesques, Vermand-Marteville. Si la présence d'armes en grande quantité et l'exposition de corps humains est la caractéristique principale de la première phase des sanctuaires du *Belgium*, elle n'a pas totalement disparu au début du second siècle av. J.-C. À Fesques (Haute-Normandie) par exemple, un fossé extérieur qui délimite un espace de près de 10 ha est bordé par une série de paires de pieds humains, provenant de corps exposés tout autour du sanctuaire (Mantel 1997). L'armement reste présent dans ces

sanctuaires, mais de manière très faible. À la place des dizaines ou centaines d'armes de la phase précédente, elles se limitent à quelques unités seulement.

Ces sanctuaires possèdent clairement des fonctions différentes dans le territoire. Certains, tel que Bailleuil/Thérain ou Gournay/Aronde chez les Bellovaques, sont situés au centre de régions que l'on peut sans doute identifier à des *pagi*. D'autres au contraire, à l'image de Vendeuil-Caply et Saint-Maur chez les Bellovaques ou Chilly chez les Ambiens, sont placés sur les marges des territoires et entrent dans la définition de limite ou de frontière.

Le second siècle correspond pour le *Belgium* à la période de stabilisation du territoire. Les sanctuaires fondés à cette période continuent de fonctionner au-delà de la Conquête césarienne et se transforment en *fanum* à l'époque gallo-romaine. L'organisation territoriale que César décrit pour le milieu du Ier s. av. J.-C. et qui sera la base de la réorganisation augustéenne, qui repose ainsi clairement sur une assise remontant à La Tène C2.

3. LE RÔLE DES *OPPIDA* À LA TÈNE FINALE

Au premier siècle, le *Belgium* s'organise-t-il autour de sites d'une autre nature? L'organisation autour d'un sanctuaire fédérateur laisse-t-elle place à l'organisation autour d'un *oppidum*? C'est l'image qui semble se dessiner à travers l'exemple de Gournay. Pourtant ce cas est-il vraiment généralisé?

Pour aborder cette question nous nous appuyons sur l'important travail de L.-P. Delestrée, concernant le monnayage des peuples gaulois du Nord-Ouest (Delestrée 1996, en particulier le chapitre V, pp. 115-124). Le premier constat de ce travail est la faible quantité de monnaies connue sur les *oppida* de la région, au contraire des *oppida* des régions voisines, comme ceux de la vallée de l'Aisne ou environs, qui correspondent aux territoires des Suessions et des Rèmes : Pommiers (Aisne), Villeneuve-St-Germain (Aisne) ou encore Saint-Thomas (Aisne). Au contraire, les grands ensembles monétaires du *Belgium* proviennent exclusivement de sanctuaires et datent généralement de La Tène D2 (en particulier après 60 av. J.-C.). Une étude détaillée de ces sites a permis de distinguer, sur le plan numismatique trois catégories de sanctuaires : des sanctuaires qui ne présentent pas une quantité notable de monnaies, des sanctuaires «passifs» et des sanctuaires «émetteurs». Dans la première catégorie se situent Gournay-sur-Aronde et Montmartin. Les sanctuaires à monnaies «émetteurs» se caractérisent non seulement par une présence importante de la monnaie,

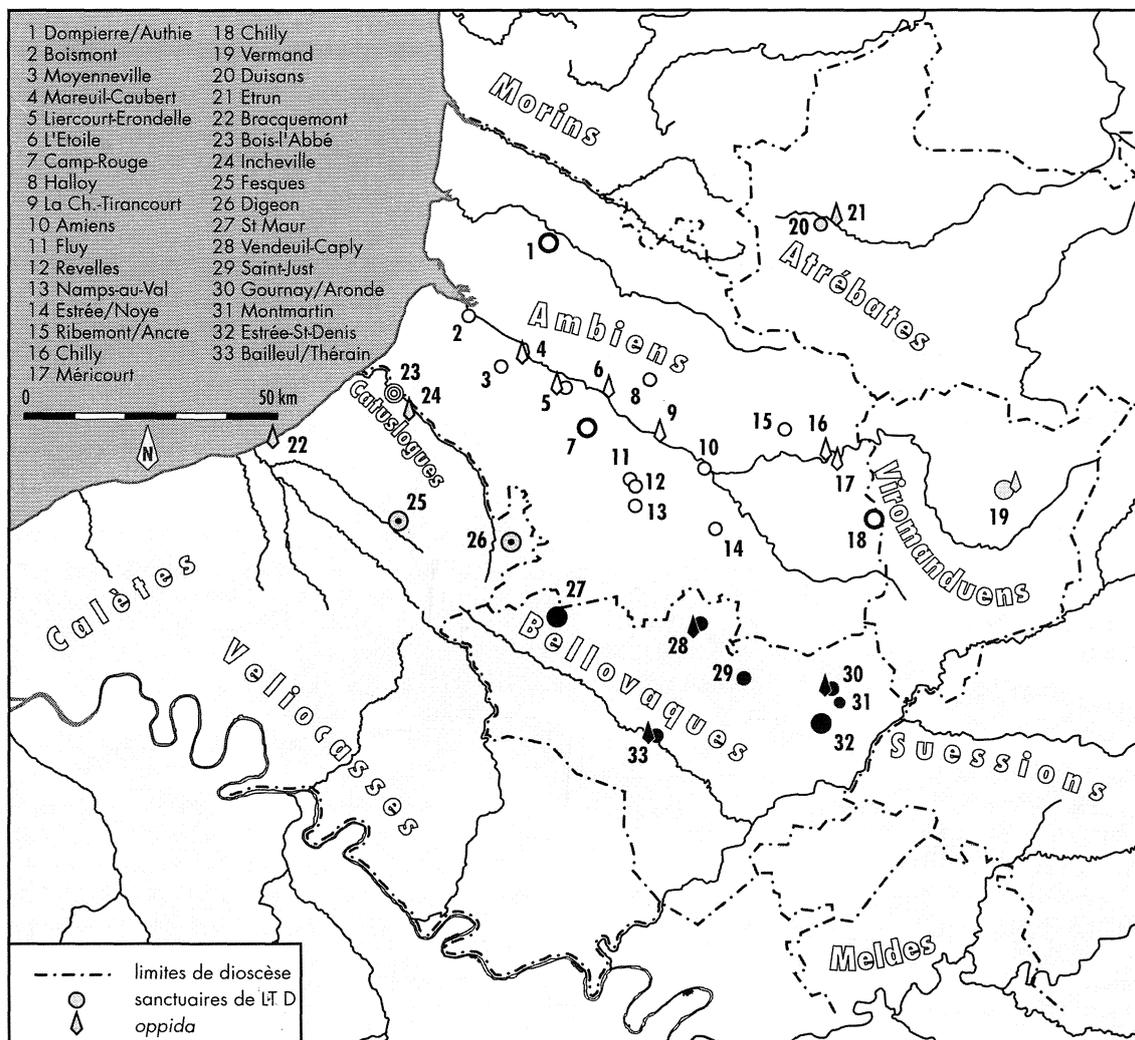


Fig. 3. Carte de répartition des sites de La Tène D

mais également par l'existence d'un faciès local bien caractérisé, de séries spécifiques qui n'ont qu'une très faible aire de diffusion et de séries monétaires dont l'indice caractéristique est élevé.

La fréquence de la monnaie et la présence dans certains cas d'émissions spécifiques, (et donc sans doute d'un atelier), dans les sanctuaires du *Belgium*, montre à l'évidence le lien étroit entre les pouvoirs économique, politique et religieux. Le rôle des sanctuaires reste donc primordial dans l'organisation du territoire. Les sanctuaires, dans le *Belgium*, sont les principaux centres émetteurs, rôle qui est ailleurs associé aux *oppida*.

Ces sanctuaires reflètent-ils des pouvoirs locaux liés à des *pagi* ou sont-ils liés à un pouvoir central d'une *civitas* ? La question reste ouverte.

Lien entre les oppida et les sanctuaires dans le Belgium

Qu'en est-il des *oppida* dans cette région ? Les *oppida*, qui au 1er s. av. J.-C., souvent même depuis la fin du IIe s., tiennent en Gaule une place importante dans l'organisation des territoires, n'apparaissent que tardivement dans le *Belgium*. Même si, du point de vue archéologique, aucun ne peut être daté de la première moitié du 1er s. av. J.-C. (La Tène D2a notamment), ils sont mentionnés par César pour les Bellovaques avec l'*oppidum* de *Bratuspantium* (César B.G. II, 13). Au contraire, chez les Ambiens et les Atrébates, le statut des deux sites, mentionnés par César, de *Samarobriva* (César B.G. V, 24, 47, 53) et *Nemetocenna* (César B.G. VIII, 46, 52) n'est

pas précisé. Peu de sites fortifiés ont en fait été fouillés récemment et leur datation reste souvent problématique (Fichtl 1994, 43).

Pour répondre à ces interrogations, trois sites méritent cependant d'être analysés d'un peu plus près. Ce sont les sites bellovaques de Gournay-sur-Aronde, Bailleuil-sur-Thérain et Vendeuil-Caply. Dans les trois cas, il y a association entre un sanctuaire et un site fortifié.

Bailleuil-sur-Thérain

Le Mont César à Bailleuil-sur-Thérain est généralement considéré comme un *oppidum* de La Tène finale auquel aurait succédé une occupation romaine. Pourtant, rien au niveau des fouilles, effectuées au XIXe s., ne permet de préciser la nature exacte de l'occupation gauloise (Berton 1879, Barthélemy 1881). L'absence de rempart est généralement expliquée par la présence d'importantes défenses naturelles. À la lecture des publications anciennes, il apparaît cependant clairement qu'il existe un sanctuaire sur le site, dont un petit lot de 25 monnaies indique une origine celtique. Bien que le site pose encore de nombreux problèmes d'interprétation, il soulève une question intéressante. Si le lot de 25 monnaies correspond bien à un faciès numismatique local, proche des autres sanctuaires bellovaques contemporains (Saint-Just, Vendeuil-Caply, Saint-Maur et Estrée-St-Denis), que penser d'un autre lot de 226 monnaies gauloises, donc 203 pièces proviennent sans doute d'une cave gallo-romaine ? Ces dernières sont atypiques pour la région, et se composent de séries monétaires de Gaule Belgique et de la Celtique. L.-P. Delestrée (Delestrée 1996, p. 112) propose d'y voir une thésaurisation tardive, mais d'où viennent-elles et ne reflètent-elles pas un autre phénomène ? Les monnaies émises ou liées aux sanctuaires correspondent en général à un faciès local. Elles ne reflètent donc pas, ou peu, l'activité économique régionale ou interrégionale. Le lot de 25 monnaies entre parfaitement dans ce cadre. Les autres monnaies par contre, reflètent plutôt des échanges à moyenne et longue distance. Ne sommes-nous pas en présence, au même endroit, de deux utilisations de la monnaie liées à deux types de sites à fonctions différentes ? D'une part un sanctuaire avec une numismatique locale, d'autre part un site à fonction plus économique, qui pourrait avoir pris la forme d'un *oppidum*, et dont le faciès numismatique reflèterait ainsi une activité commerciale plus large. L'absence de données précises nous oblige à rester prudent, mais il est possible qu'avec le site de

Bailleuil-sur-Thérain nous nous trouvions face à un *oppidum* bellovaque, dont César nous mentionne l'existence.

Gournay-sur-Aronde

À Gournay-sur-Aronde c'est la phase V du sanctuaire qui nous intéresse tout particulièrement. J.-L. Brunaux propose une période de fermeture à la fin de la phase IV. La datation de cet événement reste floue mais se situe au début ou dans le courant de La Tène D1. Une réouverture du sanctuaire intervient vers le milieu du Ier s., sans doute au même moment que la fondation d'un *oppidum* défendu par un *murus gallicus*. La partie *oppidum* n'ayant fait l'objet que de petits sondages, là encore on ne peut pas être plus précis sur la datation. Nous retiendrons que le choix de l'emplacement de l'*oppidum* n'est pas fortuit. Le sanctuaire de Gournay est le plus ancien sanctuaire de la région. Il a été fondé sans doute dès l'installation des Bellovaques dans le *Belgium*. Au regard de l'importance et de la richesse des dépôts dévolus dans ce site, il doit clairement être considéré comme un sanctuaire important de la cité, peut-être, comme le propose J.-L. Brunaux un sanctuaire de *pagus*. Lors de la fondation de l'*oppidum*, le choix s'est porté tout naturellement sur cet emplacement déjà consacré et le nouveau sanctuaire (phase V) a participé à la création d'un nouveau site central bellovaque.

Vendeuil-Caply

Sur le site de Vendeuil-Caply, nous nous trouvons en présence de trois éléments importants : un sanctuaire, peut-être un site fortifié de type *oppidum*, et un camp romain (Piton, 1993). C'est l'*oppidum* qui pose le plus de problèmes. Il a souvent été placé sur la colline du Câtelet, mais les photographies aériennes du R. Agache ont bien montré qu'il s'agit là d'une fortification romaine, avec une entrée en *tutulus*, dont la date est sans doute à placer l'époque augustéenne. Une autre proposition a été avancée par R. Agache (Agache 1978) et G. Dufour (Dufour 1964), qui ont reconnu des traces de fortifications sur le plateau qui fait face au Câtelet, le Calmont. Cependant, hormis ces observations, aucun autre élément ne vient pour l'instant étayer cette hypothèse. La datation et l'occupation de ce retranchement, qui couvre une surface d'environ 60 ha, restent donc inconnues. Quoi qu'il en soit, l'intérêt du site réside dans son importance stratégique. Il

est situé à la frontière entre les Bellovaques au sud et les Ambiens au nord. Cette position a été matérialisée très tôt par un sanctuaire. Si le matériel le plus ancien, représenté par deux fibules, remonte à La Tène ancienne (Dilly et Jobic 1993), la première phase du sanctuaire est sans doute à placer à La Tène C2, bien que le site ait livré plusieurs fibules plus anciennes. Il continuera pendant La Tène D. Les perturbations reconnues sur le site ne permettent pas de savoir s'il y a eu une période d'abandon, pendant la période gauloise ou avant la construction du *fanum*. Le camp romain, même si une datation à l'époque augustéenne est généralement proposée, reste mal connu. Il englobe le *fanum* et reprend ainsi sa position privilégiée en rebord de plateau. L'implantation d'un camp romain à l'emplacement d'un sanctuaire celtique montre une fois encore le rôle fondamental que ce dernier a joué dans l'occupation du sol à l'époque de l'indépendance. C'est tout naturellement que cet emplacement a été récupéré par l'armée romaine pour y implanter un camp.

Ces trois exemples de nature différente nous montrent que les sanctuaires avaient un rôle prépondérant dans la structuration du territoire, dès le IIIe s. et que les sites postérieurs, qu'il s'agisse d'*oppida* gaulois ou de camps romains, ont repris à leur compte ces emplacements.

* * *

En conclusion, nous constatons une évolution dans l'occupation du territoire du Belgium, que l'on peut diviser en trois phases. Dans la première moitié du IIIe siècle av. J.-C. une nouvelle population s'installe dans le Nord-Ouest de la Gaule. Cette arrivée de population s'est faite de manière négociée. Elle s'oppose à des migrations sauvages telles que celle des Cimbres et des Teutons. Les Bellovaques, Ambiens et Atrébates se sont installés dans le Belgium, à la suite sans doute de plusieurs négociations. Ils se sont établis dans une région faiblement occupée et probablement peu structurée. Leur premier acte fut sans doute la fondation d'une première série de sanctuaires auxquels les communautés pouvaient se rattacher. Il faut vraisemblablement imaginer plusieurs sanctuaires par *civitates*, liés soit aux *pagi*, soit à des groupes plus restreints comme nous le montre le sanctuaire de Montmartin. Cette organisation du territoire a nécessité plusieurs décennies. Il y a eu sans doute un accroissement des territoires originels vers l'Ouest, dont le trophée de Ribemont pourrait être une trace. Ce n'est qu'au début du IIe s. que le territoire commence à se stabiliser. Cette organisation s'appuie toujours sur les

sanctuaires dont le rôle restera encore prépondérant à La Tène finale, les *oppida* ne venant que se superposer à ces sites. Ces *oppida* n'assumeront d'ailleurs jamais toutes les fonctions qui sont les leurs en Gaule du Centre et du Centre Est.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM A.-M. (1989) : « Le territoire d'Aquilee avant la fondation de la colonie : sources littéraires et réalités archéologiques », *Antichità Altoadriatiche* XXXV, pp. 13-30.
- AGACHE R. (1978) : *La Somme pré-romaine et romaine*, (Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie 24), Amiens, 515 p.
- BARTHÉLEMY A. de (1881) : « Note sur les monnaies gauloises trouvées au Mont-César (Oise) », *Revue Archéologique* 41, pp. 65-75 et pp. 129-138.
- BERTON M. (1879) : *Le Mont-César de Bailleul-sur-Thérain. Oppidum gaulois et camp romain*, Barle-Duc.
- BRUNAU J.-L. (1991) : *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen* (Dossiers de Protohistoire nr. 3), Paris.
- BRUNAU J.-L. (1996) : *Les religions gauloises. Rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris.
- BRUNAU J.-L. (1999a) : « Ribemont-sur-Ancre (Somme). Bilan préliminaire et nouvelles hypothèses », *Gallia* 59, pp. 177-283.
- BRUNAU J.-L. (1999b) : « Die keltischen Heiligtümer im Nordwesten Galliens », in: Wieland G. (1999) : *Keltische Viereckschanzen. Einem Rätsel auf der Spur*, Stuttgart, pp. 91-104.
- BRUNAU J.-L. (2000) : *Les religions gauloises. Nouvelles approches sur les rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris.
- BRUNAU J.-L. et RAPIN A. (1988) : *Gournay II : Boucliers et Lances, Dépôts et Trophées*, (Revue Archéologique de Picardie nr sp.), Paris.
- BRUNAU J.-L., MENIEL P. et POPLIN F. (1985) : *Gournay I : les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-84)*, (Revue Archéologique de Picardie nr sp.), Amiens.
- BRUNAU J.-L. , DUDAY H. et FERCOQ DU LESLAY G. (1997) : Ribemont sur Ancre (Somme), un sanctuaire celtique et gallo-romain, in: *La publication archéologique sur CD-ROM* (Dossier 8), CD-ROM du Ministère de la Culture.
- BRUNAU J.-L. et MENIEL P. (1997) : *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du IIIe au IIe s. av. J.-C.*, (Documents d'Archéologie Française 64), Paris.

- DELESTRÉE L.-P. (1996) : *Monnayages et peuples gaulois du Nord-Ouest*, Paris, 1996.
- DILLY G. et JOBIC FR., (1993) : « Les fibules de Vendeuil-Caply », in : PITON D. (1993) : *Vendeuil-Caply* (Nord-Ouest Archéologie n° 5, 1992-1993), Berck-sur-Mer, pp. 363-398.
- DION R. (1977) : « Migration des peuples en Gaule au temps de César », dans *Hommage à la mémoire de Jérôme Carcopino* (Collection d'études anciennes, Société Archéologique de l'Aube), pp. 55-63.
- DUFOUR G. (1964) : « Rencontre avec le site de Vendeuil-Caply (Oise) », *Celticum* IX, pp. 229-233.
- FICHTL S. (1991) : « Relations entre sanctuaires et sites fortifiés en Picardie », dans BRUNAU J.-L. (1991) : *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen* (Dossiers de Protohistoire nr. 3), Paris, pp. 22-27.
- FICHTL S. (1994) : *Les Gaulois du Nord de la Gaule* (150 - 20 av. J.-C.), Paris.
- FICHTL S. (1998) : « La présence militaire romaine sur les *oppida* dans la Gaule du Nord et de l'Est », *Studien zur Archäologie der Kelten, Römer und Germanen in Mittel- und Westeuropa* (Hommages à A. Haffner. Internationale Archäologie 4, Studia honoraria), Leidorf, pp. 153-168.
- FICHTL S., METZLER J. ET SIEVERS S. (2000) : « Le rôle des sanctuaires dans le processus d'urbanisation », in: GUICHARD V., SIEVERS S. ET URBAN O.-H. (2000) : *Le processus d'urbanisation à l'âge du Fer - Eisenzeitliche Urbanisationsprozesse* (Collection Bibracte - 4), Glux-en-Glenne, 2000, 143-150.
- LEJARS Th. (1991) : « L'apparition des grands sanctuaires au IIIe s. av. notre ère », *Études Celtiques* XXVIII, pp. 259-272.
- LEJARS Th. (1999) : « Le mobilier métallique d'époque gauloise », in: BRUNAU J.-L. (1999a) : « Ribemont-sur-Ancre (Somme). Bilan préliminaire et nouvelles hypothèses », *Gallia* 59, pp. 241-253.
- MANTEL E. (1997) : *Le sanctuaire de Fesques, «Le Mont du Val aux moines»*, Seine-Maritime (Nord-Ouest Archéologie n° 8), Berck-sur-Mer.
- PEYRE Chr. (1979) : *La Cisalpine Gauloise du IIIe au Ier siècle avant J.-C.*, PENS, Paris.
- PITON D. (1993) : *Vendeuil-Caply* (Nord-Ouest Archéologie n° 5, 1992-1993), Berck-sur-Mer.
- SALOMON A. (1913) : « Le charnier gaulois de Mœuvres (Nord) », *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, pp. 319-322.

Textes antiques: traductions citées

- César: *Guerre des Gaules (Commentarii de Bello Gallico)*, traduction L.-A. Constance, Les Belles Lettres, Paris, 1926.
- Tite-Live: *Histoire romaine*, Livre XXXIX, traduction A.-M. Adam, Les Belles Lettres, Paris, 1994.